

COMITE PROVINCIAL DU BRABANT



CAHIER DES CHARGES CONCERNANT L'ORGANISATION DU

« CHAMPIONNAT PROVINCIAL DU BRABANT »

Dernière Mise à jour : 14 septembre 2009

PRINCIPE DE L'ORGANISATION

Chaque année, le C.P.B a dans ses attributions, l'organisation du « CHAMPIONNAT PROVINCIAL du BRABANT ».

Le C.P.B. demande pour l'aider dans cette organisation, la participation d'un Club de la Province du Brabant.

En effet, il est plus facile, pour un Club, de trouver une Salle pour cet événement, et le personnel pour l'encadrer.

Le C.P.B. demande, dans la mesure du possible, qu'une alternance se fasse, entre un Club de Bruxelles et un Club du Brabant Wallon.

Le C.P.B. devrait prévoir un Club de réserve pour cette organisation, en cas de problème pouvant survenir en dernière minute.

Le C.P.B. demanderait les candidatures éventuelles pour cette organisation, lors de l'Assemblée Générale annuelle qui précède ce Championnat (Un an à l'avance, si possible) pour permettre au Club candidat de réserver : Salle, Matériel, etc...

Il est impératif de demander à la Fédération Francophone Belge de Judo, de nous renseigner le plus tôt possible, sur la date arrêtée au Calendrier Officiel, pour l'organisation de ce Championnat.

Deux possibilités s'offrent au Club organisateur :

1. organiser le Championnat sur une journée, avec 3 Tapis, et le repas de Midi des Arbitres (à charge du Club)
2. organiser le Championnat sur une demi-journée, mais avec 5 Tapis.

§§§§§§§§§§§§

TÂCHES ET COMPENSATIONS POUR LE CLUB **ORGANISATEUR.**

1°) Réservation de la Salle et obtention des autorisations Communales. Paiement éventuel à charge du Club Organisateur.

2°) Commander les Tapis. Formulaire à demander à l'A.D.E.P.S.

3°) Réception et enlèvement des Tapis provenant de l'A.D.E.P.S : Prévoir 1 Personne du club organisateur.

4°) Placement et démontage des Tapis dans la Salle.

Une somme de 250,00 € est octroyée au Club organisateur, par le C.P.B. pour cette tâche.
Les surfaces de compétition devront être conformes aux normes fédérales en vigueur.

5°) Il doit fournir, **par surface de compétition** :

- 2 Tables pour les chronométreurs (Tables numérotées)
- 3 Chaises « «
- 2 Chaises pour les Coachs
- 2 Chaises pour les Arbitres sur le Tapis
- 3 Tables, plus Chaises, pour l'Organisation (Tables Centrales)

6°) Prévoir le matériel de sonorisation avec :

- 1 Micro par Table de chronométrage, si possible
- 1 Micro pour la Table centrale obligatoire
- Prévoir prise de courant et allonges électriques en suffisance

7°) Il doit fournir 3 Personnes pour assurer l'entrée.

Les personnes assurant le service de l'entrée, seront indemnisées.

Une somme de 25,00 € par personne, sera octroyée à ces personnes, par le C.P.B.

8°) Il doit prévoir le personnel en suffisance pour assurer le Service d'Ordre (Nombre au Choix de l'Organisateur)

Le public devra être à une distance minimum de 3 Mètres des surfaces de compétition.

9°) Prévoir du Personnel pour resserrer les Tapis (Nombre au choix de l'Organisateur)

10°) Prévoir du Personnel et le matériel pour le nettoyage des Tapis (en cas de saignement, Vomissements, etc...) Nombre de personnes au choix de l'Organisateur.

11°) Prévoir un coin de la Salle avec boissons : Eau, Jus de Fruits, Café, pour les Arbitres, Chronométreurs, etc... à charge du Club organisateur, plus chaises en suffisance.

Prévoir 1 Personne de surveillance pour ce Coin Boissons.

12°) Prévoir un Local de repos, pour les Arbitres, en dehors de la Salle de compétition (Local au calme, si possible)

- 13°) Prévoir un Médecin. Une somme de 100,00 € sera octroyée par le C.P.B. à cet effet.
Prévoir un Staff « Croix-Rouge » Une somme de 125,00€ sera octroyée par le C.P.B. à cet effet.
Prévoir un Local pour les installations de la « Croix-Rouge »
Prévoir des Formulaires de Déclaration d'Accident.
- 14°) Prévoir une Personne de sexe Féminin pour la Pesée des « Filles »
Prévoir une Personne de sexe Masculin pour la Pesée des « Garçons »
Le C.P.B. fournira également 2 personnes (1 de chaque sexe) pour ces Pesées.(Arbitres)
- 15°) Le Club Organisateur devra laisser la possibilité aux Sponsors Officiels de L.F.B.J. d'installer un Stand ou des Panneaux publicitaires dans la Salle.
- 16°) Prévoir un Podium.
- 17°) Des vestiaires et des douches seront mis à la disposition des Judokas.

18°) **DIVERS.**

Le Club organisateur ne pourra pas organiser de championnat « Pré-Minimes » et « Minimes » le jour de ce Championnat.

Le Club organisateur, peut s'il le désire, à titre exceptionnel et officieux, organiser un Championnat pour « Seniors » avec la participation de Judokas étrangers.

Dans le cas de l'organisation d'un Championnat « Seniors » le club organisateur doit impérativement faire combattre les « Juniors » **AVANT**.

Toute personne, munie d'une Carte de Coach officielle, délivrée par la F.F.B.J., doit payer son « Entrée », mais aura accès à la zone de combats.

Toute personne, munie d'une Carte d'Officiel ou de Délégué, délivrée par la L.F.B.J., pourra rentrer gratuitement, mais n'aura pas accès à la zone de combats.

TÂCHES et COMPENSATIONS du COMITE
PROVINCIAL du BRABANT.

- 1°) L'aide de TOUS les Membres du Comité. (Entrée, Table Centrale et Pesées)
- 2°) Fournir le Matériel d'Arbitrage : Panneaux, Chronos, Balance, etc...
- 3°) Fournir l'ordinateur, ainsi que le logiciel se rapportant aux compétitions.
- 4°) Convoquer les Arbitres. Le C.P.B. doit assurer le paiement de ces Arbitres.

5°) Commande et achats des Coupes ou Médailles

6°) Fournir les Cartes de SHIAI

7°) Publier l'annonce du Championnat dans les différents Sites Web et le Bulletin Fédéral.

8°) Les montant payé par les spectateurs sera versé intégralement à la trésorerie du C.P.B.

9°) Le montant à payer par les Judokas (2,50€) sera versé intégralement à la Trésorerie du Comité Provincial du Brabant.

Liste des Membres du Comité Provincial du Brabant

Président

M. DE GREEF Alain
Av. Colonel Picquart, 15
1030 BRUXELLES
Tel : 02/241.90.60
E.Mail : judocrossing.belgium@chello.be

Trésorier

M. DE VOS Roland
Hockeylaan, 23
1700 DILBEEK
Tel : 0494/30.49.43
E.Mail : roland.de.vos2@telenet.be

Vice-Président

M. WOUTERS Jean-Pierre
Chaussée de Wemmel, 71
1090 BRUXELLES
Tel : 02/424.28.47
E;MAIL: jean-pierre.wouters@telenet.be

Secrétaire

M. MUNAUT Jean-François
Rue Panier, 1
1470 BAISY-THY
Tel : 067/78.03.83 Gsm 0476/62.00.92
E.Mail : munaut@base.be

Membre

M. Matthijs Jean-Pierre
Rue Rouge, 2
1180 BRUXELLES
Tel : 0475/83.34.27
E.Mail : matthys.jeanpierre@hotmail.com

Membre

Mme JACOBS Isabelle
Avenue des Sarcelles, 63,
1410 WATERLOO
Tél.: 02/3549222 Gsm 0484/602673
E.Mail: isabellej92@hotmail.com